



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La France sera le premier pays au monde, avec l'Allemagne, à mettre fin à l'élimination des poussins mâles.

Paris, le 19 juillet 2021

« L'année 2022 sera l'année de la fin du broyage et du gazage des poussins mâles. La France sera ainsi le premier pays au monde, avec l'Allemagne, à mettre fin à l'élimination des poussins mâles. C'est une avancée qui était attendue de longue date et que nous mettons aujourd'hui en œuvre. » annonce Julien DENORMANDIE, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le 13 janvier 2020, les ministres français et allemande de l'Agriculture et de l'Alimentation réunissaient les organisations professionnelles avicoles, les organismes de recherche, les entreprises qui mettent les procédés alternatifs sur le marché, les instituts techniques, et les associations de protection animale des deux pays au Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture à Berlin. Ce séminaire avait permis de formaliser un partenariat bilatéral, avec un cadre de travail sur 2020 et 2021 portant à la fois sur la recherche appliquée et l'innovation, et sur les développements industriels.

Les travaux se sont poursuivis afin de mettre fin de manière pérenne à cette pratique d'élimination des poussins mâles et ainsi de répondre à cette attente forte de la part des consommateurs et des associations de protection animale. Des alternatives à l'élimination des poussins mâles ont été mises en place dans les deux pays partenaires et l'ensemble des entreprises d'accoupage mettent en œuvre les investissements nécessaires pour mettre fin à cette pratique.

Un nouveau séminaire franco-allemand s'est tenu le vendredi 16 juillet et a permis de partager les progrès accomplis et d'acter la volonté conjointe renouvelée des filières et des gouvernements allemand et français de mettre un terme à l'élimination systématique des poussins mâles dans toute l'Union européenne.

En France, le Conseil d'Etat sera saisi à la fin de l'été d'un projet de décret, précisant qu'au 1^{er} janvier 2022, tous les couvoirs devront avoir installé ou commandé les machines de « sexage in ovo », permettant de mettre fin à l'élimination des poussins mâles. Toutes les machines devront être installées et fonctionner dans tous les couvoirs en 2022.

Le Gouvernement accompagne ces engagements forts de la filière :

- **En investissant aux côtés des acteurs dans les machines de « sexage in ovo » grâce au plan France Relance** (10 millions d'euros dédiés) ;
- **En portant ce sujet au niveau européen.** C'est par un engagement fort de l'ensemble des acteurs concernés, à l'échelle européenne, qu'il pourra être mis fin à cette pratique d'élimination des poussins mâles le plus rapidement possible. Les ministres français et allemande présenteront une communication conjointe en ce sens lors du Conseil des ministres de l'agriculture ce 19 juillet, et invitent la Commission européenne à soutenir cette démarche innovante, et les Etats-membres qui le souhaitent à s'y associer.
- **En travaillant avec l'ensemble des acteurs pour une juste répartition des coûts tout au long de la chaîne,** notamment grâce à la loi « Egalim 2 ». Développer et mettre en œuvre des alternatives durables au devenir d'environ 50 millions de poussins mâles issus des couvoirs en France reste en effet un défi majeur pour les filières poules pondeuses, défi qui doit être relevé par l'ensemble des maillons de la filière.

Il s'agit en effet de répartir la charge que représente ces surcoûts mais aussi de donner de la visibilité aux couvoirs afin qu'ils bénéficient du temps nécessaire pour amortir leurs investissements.

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv